



Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du Jeudi 9 février 2023

Conseillers municipaux en exercice : 29

Le Conseil municipal, convoqué le 2 février 2023, s'est réuni à la salle d'Honneur de l'Hôtel de Ville - 1 Rue de l'Hôtel de Ville – 25800 Valdahon, sous la présidence de Mme Sylvie LE HIR.

La séance est ouverte à 20h04 et levée à 20h49.

Etaient présents : Mme Sylvie LE HIR, M. Pierre BENOIT, M. Salih KURT, Mme Rachel LORIN CART-GRANDJEAN, M. Morgan PERRIN, Mme Dominique GUILLEUX, M. Stéphane LESCURE, Mme Gaëlle JOBERT, M. Bernard LAPOIRE, Mme Morgane OUDOT, Mme Christiane KONIG, M. Michel PARRENIN, M. Florent MANZONI, M. Noël PERROT, Mme Colette LOMBARD, M. Éric GIRAUD, M. Didier DUMONT, M. Bernard ANDREZ, Mme Henriette PROST-TOURNIER, Mme Patricia LIME VIEILLE, M. Dominique ROUX, M. Guy BRUCHON.

Etaient absents : M. Bruno DIRAND, M. Didier MOULIN, Mme Josiane CHAUVIN, Mme Marie-Hélène BALLEE, Mme Martine CART-GRANDJEAN, Mme Martine COLLETTE, Mme Agnès MARGUET.

Secrétaire de séance : M. Bernard LAPOIRE

Procurations de vote :

Mandant/Mandataire : B. DIRAND /M. PERRIN ; D. MOULIN/B. LAPOIRE ; MH. BALEE/M. PARRENIN ; M. CART-GRANDJEAN/R. LORIN CART-GRANDJEAN ; M. COLLETTE/E. GIRAUD ; A. MARGUET/P. BENOIT

Convention d'autorisation d'occupation temporaire du domaine public – Entreprise Vermot

Dans le cadre de la réalisation de travaux de réseaux de la fibre optique, l'entreprise VERMOT (spécialisée dans les travaux publics), a sollicité la commune de Valdahon pour une mise à disposition temporaire du domaine public, afin d'y installer son chantier. Les parcelles AH 474 d'une contenance de 237 m² et AH 475 d'une contenance de 383 m² sont mises à disposition du 01 décembre 2022 au 28 février 2023.

En contrepartie de l'autorisation d'occupation temporaire consentie, il est proposé une redevance globale forfaitaire de 150€. La proposition de convention est jointe en annexe.

Au vu de ce qui précède et après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve les termes de ladite convention à passer avec l'entreprise Vermot
- Autorise Madame le Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents

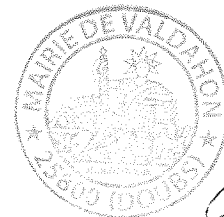
Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 28

Contre : 0

Abstention : 0

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Sylvie LE HIR



Affiché à la Mairie de Valdahon le :
14/02/2023